



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

MAITRE D'OUVRAGE
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-CENTRE
DEPARTEMENT IMMOBILIER
4 rue Léon Mauris
CS 17724
21000 DIJON

MARCHE PUBLIC DE L'ETAT

N° de marché :
N° d'engagement juridique :

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de maîtrise d'œuvre

MOE - Changement de chaudière - Site Mirpied - BOURGES

Type de procédure : **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**
Articles du Code de la commande publique concernées : R. 2123-1, R. 2123-4,
R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

Programme

Remplacement de la chaudière du Conseil des Prudhommes de Bourges

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Le représentant du pouvoir adjudicateur en la personne du chef du Département Immobilier.

Comptable public assignataire des paiements

Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de Côte d'Or

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Imputation budgétaire

BOP 166

Notification du marché

Date de notification :

Sommaire

1.Contractant.....	5
2.Objet du marché	6
2.1Caractéristiques principales et conditions d'exécution	6
2.2Nomenclature	6
2.3Délais d'exécution.....	6
2.4Reconduction	6
3.Intervenants.....	7
3.1Contrôle technique.....	7
3.2Ordonnancement, pilotage et coordination	7
3.3Coordination en matière de sécurité et protection de la santé.....	7
4.Missions du maître d'œuvre	7
4.1Catégorie d'ouvrage.....	7
4.2Missions	7
5.Délais	8
5.1Délais d'exécution	8
5.2Délais des éléments de missions.....	8
5.3Délai d'établissement des documents d'études	8
5.4	8
5.5Délai d'acceptation	9
5.6Dossiers à fournir par le maître d'œuvre.....	9
6.Engagement sur le coût des travaux.....	10
6.1Coût prévisionnel des travaux.....	10
7.Seuils de tolérance	10
8.Montant des honoraires	10
8.1Mode de variation des prix	10
8.2Base de référence des prix.....	10
8.3Montant du forfait de rémunération	10
9.Avance	12

10. Signature du candidat 12
11. Acceptation de l'offre 13

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

Le mandataire (1) :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

2. Objet du marché

2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

La présente consultation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux de changement de chaudière du Conseil des Prudhommes de Bourges.

2.2 Nomenclature

CPV :	71000000-8 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
--------------	--

À titre indicatif, les prestations commenceront vers le 25/11/2024 et se termineront vers le 31/07/2025.

2.3 Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à 8 mois.

Il est fixé selon un calendrier d'exécution annexé au présent acte d'engagement.

Il commencera à courir à compter de la notification du marché.

2.4 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

3. Intervenants

3.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage ne sera pas assisté d'un contrôleur technique.

3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination

La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage est confiée au maître d'œuvre.

3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS pour la phase de conception sera désigné ultérieurement.
Le coordonnateur SPS pour la phase de réalisation sera désigné ultérieurement.

4. Missions du maître d'œuvre

4.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Bâtiment – Réhabilitation.

4.2 Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Études d'avant-projet sommaire (APS) .
- Études d'avant-projet définitif (APD).
- Études de projet (PRO).
- Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT).
- Visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires.
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Missions complémentaires :

La mission comprend par ailleurs les éléments complémentaires suivants :

- S.S.I.
- DIAG

5. Délais

5.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 8 mois.

À titre indicatif, la date de démarrage du présent marché est le 20/12/2024.

Les délais d'exécution des différentes missions sont fixés par le pouvoir adjudicateur.

5.2 Délais des éléments de missions

<i>Mission</i>	<i>Délai</i>	<i>Point de départ du délai</i>
APS - Etudes d'avant-projet sommaire	10 jours	A notification du marché
APD - Etudes d'avant-projet définitif	10 jours	A la validation de l'APS qui pourra intervenir par simple mail de la maîtrise d'ouvrage
PRO - Etudes de projet	10 jours	A validation officielle de l'APD signée des deux parties
AMT - Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	10 jours	A validation de l'APD (en même temps que le PRO)
VISA - Visa compris	10 jours	Pendant la période de préparation
DET - Direction de l'exécution comprise	120 jours	Au démarrage de la période de préparation
OPC - Ordonnancement pilotage et coordination	120 jours	Au démarrage de la période de préparation
AOR - Assistance aux opérations de réception comprise	15 jours	A la fin des travaux concernés par les OPR
SSI.	210 jours	Dès la notification du marché

5.3 Délai d'établissement des documents d'études

Les documents d'études seront rendus à la fin du délai imparti pour chaque phase d'études.

5.4 Délai d'acceptation

Le délai maximal d'acceptation prévisionnel dans lequel le maître d'ouvrage ou son représentant procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé à : 15 jours pour chaque document

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus **vaut refus d'acceptation** du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article *Engagement sur le coût des travaux* du présent acte d'engagement, **l'approbation de l'APS ou de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.**

5.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique, à l'adresse suivante :

nathanael.mardama-nayagom@justice.gouv.fr

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- .dwg .pdf .docx .xls

Le prestataire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 5 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier :

- APD (1 exemplaire)
- DOE (2 exemplaires)

6. Engagement sur le coût des travaux

6.1 Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel est connu.

Il résulte d'une estimation prévisionnelle provisoire d'un montant (HT) de 71 000 €, rendue définitive au stade de l'APD.

L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel sera arrêté à la remise du projet.

7. Seuils de tolérance

Les seuils de tolérance sont fixés à l'article *Engagement sur coût des travaux* du CCAP.

8. Montant des honoraires

8.1 Mode de variation des prix

Le marché est passé à prix ferme actualisable dans les conditions définies par le CCAP.

8.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCAP.

8.3 Montant du forfait de rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :

Montant exprimé en euros :

Total Hors Taxe (en chiffres) : €

Montant TVA au taux de 20,00 % : €

Montant TTC (en chiffres) : €

Montant TTC (en lettres) : €

Ce montant est provisoire.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'acte modificatif au plus tard à la remise de l'APD.

8.3.1 Décomposition du forfait (si Titulaire unique)

Le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre, y compris indemnisation éventuelle, est décomposé par élément de mission suivant la répartition ci-après :

Elément de mission	Montant de la mission en Euro
Etudes d'avant-projet sommaire
Etudes d'avant-projet définitif
Etudes de projet
Assistance pour la passation des marchés publics de travaux
Visas
Direction de l'exécution des travaux
OPC
Assistance aux opérations de réception
S.S.I.
TOTAL HT
Montant TVA
TOTAL TTC
TOTAL GENERAL HT
Montant TVA
TOTAL GENERAL TTC

8.3.2 Décomposition du forfait (si Groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

9. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

10. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le :

Mention(s) manuscrite(s)

« *Lu et approuvé* »

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....
.....
.....

11. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte

d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :

Le :

Le pouvoir adjudicateur,

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le prestataire

Le mandataire du groupement

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A :, Le : (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

• Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 13000509300112

Nom : DIR-SG GRAND CENTRE - Département Immobilier

Adresse : 4 rue Léon Mauris 21000 DIJON

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Département Immobilier

Désignation du comptable public assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte d'Or

• Identification du créancier au titre du marché public

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	
Sous-traitant de premier rang	
Membre d'un groupement solidaire	
Membre d'un groupement conjoint	
Mandataire solidaire	
Mandataire conjoint	

Agissant pour son propre compte		
Habilité à céder ou nantir la créance du groupement		
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :	

● **Identification de la créance cessible**

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

● **Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance**

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché	
--	--

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	
En cas d'avance, son pourcentage %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	
En cas de retenue de garantie, son pourcentage %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné
Le marché prévoit un montant :	
Montant prévu pour l'ensemble du marché : € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée : € TTC
Montant prévu pour le lot concerné : € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum : € TTC
Montant maximum : € TTC
Montant estimé : € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	
Cette partie non sous-traitée est au maximum de : € TTC

● **Informations supplémentaires en cas de groupement**

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

● **Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• **Signature de l'acheteur**

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

Non

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	<i>Totaux</i>			